

Fiche de Données de Sécurité

Classé selon le SIMDUT 2015

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur du Produit

Nom Commercial ou Désignation: Violet de gentiane, Hucker

Numéro de Produit: 3240

Autre Identification des Numéros de Produit: 3240-1, 3240-16, 3240-32, 3240-4

1.2. Utilisation Recommandée et Restrictions d'Utilisation

Réactif de laboratoire général

1.3. Détails du Fournisseur de la Fiche de Données de Sécurité

Compagnie: Ricca Chemical Company

Adresse: 448 West Fork Drive

Arlington, TX 76012 USA

Téléphone: 888-467-4222

1.4. Numéro de Téléphone d'Urgence (24 heures)

CHEMTREC (USA)

800-424-9300

CHEMTREC (International)

1+ 703-527-3887

SECTION 2: Identification des Dangers

2.1. Classification de la Substance ou du Mélange

Pour le texte intégral des Mentions de danger et de mise en garde énumérées ci-dessous, voir la section 16.

Classe de Danger	Catégorie	Mentions	
		de Danger:	Conseils de Prudence:
Lésions oculaires/ irritation	Catégorie 2	H319	P264, P280, P305+P351+P338, P337+P313
Cancérogénicité	Catégorie 2	H351	P201, P202, P280, P308+P313, P405, P501
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1	H360	P201, P202, P280, P308+P313, P405, P501
Danger pour le milieu aquatique (aigu)	Catégorie 3	H402	P273, P501
Danger pour le milieu aquatique (chronique)	Catégorie 2	H411	P273, P391, P501

Fiche de Données de Sécurité

2.2. Éléments d'Étiquetage SGA

Pictogrammes



Mot de Signal: **Danger**

Mentions de Danger:

Numéro de Dange	Mention de Danger
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
H402	Nocif pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de Prudence:

Numéro de Précaution	Déclaration de Précaution
P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P264	Se laver les bras, les mains et le visage soigneusement après manipulation.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P337+P313	Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.
P391	Recueillir le produit répandu.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

2.4. Dangers non Classés ou Couverts par le SGH

Données non disponibles

Fiche de Données de Sécurité

SECTION 3: Composition/Information sur les Composants

3.1. Composants de la Substance ou du Mélange

Nom Chimique	Formule	Masse Moléculaire	Numero CAS	Poids%
eau	H ₂ O	18.01 g/mol	7732-18-5	81.60
Alcool éthylique	CH ₃ CH ₂ OH	46.06 g/mol	64-17-5	14.89
Violet de gentiane	C ₂₅ H ₃₀ ClN ₃	407.97 g/mol	548-62-9	1.98
Oxalate d'ammonium	(NH ₄) ₂ C ₂ O ₄ ·H ₂ O	142.11 g/mol	6009-70-7	0.79
Alcool méthylique	CH ₃ OH	32.04 g/mol	67-56-1	0.74

SECTION 4: Premiers Soins

4.1. Renseignements Généraux sur les Premiers Soins

Lentilles de Contact: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Peut provoquer une irritation avec une sensation de brûlure et des picotements et avec des lésions possibles à la cornée et la conjonctive.

Inhalation: On ne s'attend pas à ce qu'il ait besoin des premiers soins. Si nécessaire, retirer à l'air frais.

Contact avec la Peau: Peut donner lieu à un assèchement et des fissures, qui peut entraîner des infections secondaires et la dermatite. Les oxalates peuvent être absorbés par les poumons. Les symptômes d'empoisonnement incluent une nervosité, des crampes, une dépression du système nerveux.

Ingestion: Dilute with water or milk. Do not induce vomiting. Call a physician if necessary.

4.2 Principaux Symptômes et Effets, Aigus et Retardés

Provoque une sévère irritation des yeux Susceptible de provoquer le cancer. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. ATTENTION! Gentian Violet contient un matériau dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'il soit cancérigène. Peut être nocif en cas d'ingestion. En cas d'ingestion, donner une grande quantité d'eau ou de lait. Ne pas faire vomir. Contacter un médecin. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Laver abondamment à l'eau les zones de contact. Pour les yeux, consulter un médecin.

CONTACT AVEC LES YEUX : Peut causer une irritation avec des brûlures et des piqûres avec des dommages possibles à la cornée et à la conjonctive. CONTACT AVEC LA PEAU : Peut entraîner le dessèchement et le craquelage, ce qui peut entraîner des infections secondaires et des dermatites. Les oxalates peuvent être absorbés par les poumons. Les symptômes d'empoisonnement comprennent la nervosité, les crampes, la dépression du système nerveux central.

4.3 Attention Médicale ou Traitement Spécial Nécessaire

Irrigate immediately with large quantity of water for at least 15 minutes. Call a physician if irritation develops. Remove to fresh air. Give artificial respiration if necessary. If breathing is difficult, give oxygen. Wash areas of contact with soap and water for at least 15 minutes. Call a physician if irritation develops. Dilute with water or milk. Do not induce vomiting. Call a physician if necessary.



Fiche de Données de Sécurité

SECTION 5: Mesures à Prendre en Cas d'Incendie

5.1 Moyens d'Extinction

Utiliser tous les moyens appropriés pour éteindre les feux Approximativementnants.

5.2 Dangers Spécifiques Résultant de la Substance ou du Mélange

À une température près du point d'ébullition, des vapeurs d'alcool peuvent s'accumuler et causer un risque d'incendie.

5.3 Équipement de Protection Spécial pour les Pompiers

Utiliser une tenue de protection et un appareil respiratoire appropriés pour lutter contre les incendies Approximativementnants.

SECTION 6: Mesures à Prendre en Cas de Déversements Accidentels

6.1 Précautions Personnelles, Équipement de Protection et Procédures d'Urgence

Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.

6.2 Méthodes et Matériaux de Nettoyage et de Confinement

Éliminer toutes les sources d'inflammation. Contenir le déversement. Ne pas rincer à l'égout. Absorber avec un matériau inerte approprié (vermiculite, sable sec, etc.) et placer dans un conteneur de déchets chimiques pour une élimination appropriée dans une installation d'élimination des déchets approuvée. Ventiler la zone de déversement. Disposer d'un agent extincteur en cas d'incendie. Utiliser des outils et de l'équipement sans étincelles. Éliminer conformément à la réglementation locale.

SECTION 7: Manutention et Stockage

7.1 Précautions à Prendre pour une Manipulation sans Danger et des Conditions de Stockage

Garder sous clef. Comme pour tous les produits chimiques, se laver soigneusement les mains après la manipulation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Protéger du gel et des dommages physiques. Les contenants vides peuvent être dangereux puisqu'ils retiennent les résidus de produits. Conserver à la température ambiante.

Fiche de Données de Sécurité

SECTION 8: Contrôles de l'Exposition / Protection Individuelle

8.1 Paramètres de Contrôle

Nom Chimique	Type de Limite	Pays	Limite d'Exposition	La Source d'Information
Alcool éthylique (64-17-5)	TWA	USA	"1000 ppm TWA; 1900 mg/m ³ TWA" As Ethyl alcohol [64-17-5]	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Alcool éthylique (64-17-5)	TLV-STEL	USA	"1000 ppm STEL" As Ethanol [64-17-5]	ACGIH - Threshold Limit Values - Short Term Exposure Limits (TLV-STEL)
Alcool éthylique (64-17-5)	TWA	USA	1000 ppm TWA; 1900 mg/m ³ TWA	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Alcool éthylique (64-17-5)	TLV-STEL	USA	1000 ppm STEL	ACGIH - Threshold Limit Values - Short Term Exposure Limits (TLV-STEL)
Alcool éthylique (64-17-5)	TLV-STEL	USA	"1000 ppm STEL" As Ethanol [64-17-5]	ACGIH - Threshold Limit Values - Short Term Exposure Limits (TLV-STEL)
Alcool éthylique (64-17-5)	TWA	USA	"1000 ppm TWA; 1900 mg/m ³ TWA" As Ethyl alcohol [64-17-5]	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Alcool éthylique (64-17-5)	TLV-STEL	USA	"1000 ppm STEL" As Ethanol [64-17-5]	ACGIH - Threshold Limit Values - Short Term Exposure Limits (TLV-STEL)
Alcool éthylique (64-17-5)	TWA	USA	"1000 ppm TWA; 1900 mg/m ³ TWA" As Ethyl alcohol [64-17-5]	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Alcool éthylique (64-17-5)	TLV-STEL	USA	"1000 ppm STEL" As Ethanol [64-17-5]	ACGIH - Threshold Limit Values - Short Term Exposure Limits (TLV-STEL)
Alcool éthylique (64-17-5)	TWA	USA	"1000 ppm TWA; 1900 mg/m ³ TWA" As Ethyl alcohol [64-17-5]	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Alcool méthylique (67-56-1)	TLV-STEL	USA	"250 ppm STEL" As Methanol [67-56-1]	ACGIH - Threshold Limit Values - Short Term Exposure Limits (TLV-STEL)
Alcool méthylique (67-56-1)	TWA	USA	"200 ppm TWA; 260 mg/m ³ TWA" As Methyl alcohol [67-56-1]	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Alcool méthylique (67-56-1)	TLV-TWA	USA	"200 ppm TWA" As Methanol [67-56-1]	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Alcool méthylique (67-56-1)	TWA	USA	"200 ppm TWA; 260 mg/m ³ TWA" As Methyl alcohol [67-56-1]	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)

Fiche de Données de Sécurité

Alcool méthylique (67-56-1)	TLV-TWA	USA	"200 ppm TWA" As Methanol [67-56-1]	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Alcool méthylique (67-56-1)	TLV-STEL	USA	"250 ppm STEL" As Methanol [67-56-1]	ACGIH - Threshold Limit Values - Short Term Exposure Limits (TLV-STEL)
Alcool méthylique (67-56-1)	TWA	USA	200 ppm TWA; 260 mg/m ³ TWA	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Alcool méthylique (67-56-1)	TLV-TWA	USA	200 ppm TWA	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Alcool méthylique (67-56-1)	TLV-STEL	USA	250 ppm STEL	ACGIH - Threshold Limit Values - Short Term Exposure Limits (TLV-STEL)
Alcool méthylique (67-56-1)	TLV-TWA	USA	"200 ppm TWA" As Methanol [67-56-1]	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Alcool méthylique (67-56-1)	TLV-STEL	USA	"250 ppm STEL" As Methanol [67-56-1]	ACGIH - Threshold Limit Values - Short Term Exposure Limits (TLV-STEL)
Alcool méthylique (67-56-1)	TWA	USA	"200 ppm TWA; 260 mg/m ³ TWA" As Methyl alcohol [67-56-1]	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)

8.2. Contrôles de Exposition

Contrôles d'Ingénierie: Un système d'échappement localisé et/ou général est recommandé pour garder l'exposition des employés sous la limite d'exposition atmosphérique.

Protection Respiratoire: La ventilation normale de la pièce est adéquate. Si la limite d'exposition est dépassée, un masque respiratoire complet avec cartouche de vapeur organique peut être porté.

Protection de la Peau: Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. Gants résistants aux produits chimiques.

Protection des Yeux: Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. Lunettes de sécurité.

8.3 Equipement de Protection Individuelle

Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. La ventilation normale de la pièce est adéquate. Si la limite d'exposition est dépassée, un masque respiratoire complet avec cartouche de vapeur organique peut être porté. Gants résistants aux produits chimiques. Lunettes de sécurité.



Fiche de Données de Sécurité

SECTION 9: Propriétés Physiques et Chimiques

9.1 Propriétés Physiques et Chimiques de Base

Apparence: Liquide bleu-mauve foncé

État Physique: liquide

Odeur: Données non disponibles

Seuil d'Odeur: Données non disponibles

pH: Données non disponibles

Point de Fusion / Congélation: Approximativement 0°C

Point d'Ébullition Initial / Plage: Approximativement 87°C - Approximativement 87°C

Point de Rupture: Données non disponibles

Taux d'Évaporation: Données non disponibles

Inflammabilité: Données non disponibles

Flammability/Explosive Limits: Données non disponibles

La Pression de Vapeur: Données non disponibles

La Densité de Vapeur: Données non disponibles

Densité Relative: 1.01

Solubilité: miscible

Coefficient de Partage: Données non disponibles

La Température d'Auto-Inflammation: Données non disponibles

Température de Décomposition: Données non disponibles

Viscosité: Données non disponibles

Propriétés Explosives: Données non disponibles

Propriétés Oxydantes: Données non disponibles

SECTION 10: Stabilité et Réactivité

10.1. Réactivité et Stabilité Chimique

Données non disponibles Stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.2. Possibilité de Réactions Dangereuses

Données non disponibles

10.3. Conditions à Éviter et Matériaux Incompatibles

Combustibles, platine, Sodium, Dioxyde de Potassium, Pentafluorure de Brome, Bromure d'Acétylène, Chlorure d'Acétylène, chaleur, étincelles, flamme nue.



Fiche de Données de Sécurité

10.4. Produits de Décomposition Dangereux

Ne se produira pas.

SECTION 11: Données Toxicologiques

11.1. Informations sur les Effets Toxicologiques

Toxicité Aiguë - Exposition Orale:

N'est pas applicable.

Toxicité Aiguë - Exposition Cutanée:

N'est pas applicable.

Toxicité Aiguë - Exposition par Inhalation:

N'est pas applicable.

Toxicité Aiguë - Autres Informations:

DL50, Oral, Rat : (Méthanol) 5628 mg/kg, (Violet de gentiane) 420 mg/kg, détails des effets toxiques non déclarés autres que la valeur de dose létale ; (Éthanol) 7060 mg/kg, changements respiratoires notés.

Corrosion Cutanée et Irritation:

N'est pas applicable.

Dommages Oculaires Graves et Irritation:

Provoque une sévère irritation des yeux. Se laver les bras, les mains et le visage soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.

Sensibilisation Respiratoire:

N'est pas applicable.

Sensibilisation de la Peau:

N'est pas applicable.

Mutagénicité des Cellules Germinales:

N'est pas applicable.

Cancérogénicité:

Susceptible de provoquer le cancer. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin. Garder sous clef. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

Toxicité pour la Reproduction:

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin. Garder sous clef. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.



Fiche de Données de Sécurité

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles due à une Exposition Unique:

N'est pas applicable.

Toxicité spécifique pour Certains Organes Cibles due à une Exposition Répétée

N'est pas applicable.

Danger par Aspiration:

N'est pas applicable.

Información Toxicológica Adicional:

Données non disponibles

SECTION 12: Données Écologiques

12.1. Écotoxicité

Nocif pour les organismes aquatiques. Éviter le rejet dans l'environnement. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

12.2. Persistance et Dégradabilité

Données non disponibles

12.3. Potentiel Bioaccumulatif

Données non disponibles

12.4. Mobilité dans le Sol

Données non disponibles

12.5. Autres Effets Écologiques Indésirables

Données non disponibles

SECTION 13: Données sur l'Élimination

13.1. Méthodes de Traitement des Déchets

Données non disponibles



Fiche de Données de Sécurité

SECTION 14: Informations Relatives au Transport

14.1. Transport par voie Terrestre - Département des Transports (DOT, États-Unis d'Amérique)

Non Réglementé Selon les Réglementations DOT.

14.2 Transport Aérien - Association du Transport Aérien International (IATA)

Non Réglementé Conformément à la Réglementation de l'IATA sur les Marchandises Dangereuses.

14.3 Transport de Marchandises Dangereuses (TMD, Canada)

Non Réglementé Selon les Réglementations TDG.

Fiche de Données de Sécurité

SECTION 15: Informations sur la Réglementation

15.1. Risques liés à l'Administration de la Sécurité et de la Santé au Travail (OSHA)

Non listé.

15.2. Loi sur les Modifications et la Ré-Autorisation de Superfund (SARA) 302 Substances Extrêmement Da

Non listé.

15.3. Loi sur les Modifications et Réautorisations de Superfund (SARA) 311/312 Produits Chimique

Oxalate d'ammonium (CAS # 6009-70-7): "5000 lb final RQ; 2270 kg final RQ" As Ammonium oxalate [14258-49-2]

Oxalate d'ammonium (CAS # 6009-70-7): RQ finale de 5 000 lb (répertorié sous Oxalate d'ammonium); 2270 kg final RQ (listé sous Ammonium oxala

Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): "5000 lb final RQ; 2270 kg final RQ" As Methanol [67-56-1]

Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): QR final de 5000 lb; 2270 kg final RQ

15.4. Loi sur les Modifications et la Ré-Autorisation du Superfund (SARA) 313 Inventaire des Rejets Toxiqu

Oxalate d'ammonium (CAS # 6009-70-7): "1.0 % de minimis concentration (10% of total aqueous Ammonia is reportable under this listing)" As Aqueou ammonia from water dissociable ammonium salts and other sources [RR-47925-4]

Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): "1.0 % de minimis concentration" As Methanol [67-56-1]

Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): 1,0 % de concentration de minimis

15.5. Liste des Substances du Droit à l'Information du Massachusetts

Oxalate d'ammonium (CAS # 6009-70-7): "Present" As Ammonium oxalate [14258-49-2]

Oxalate d'ammonium (CAS # 6009-70-7): Présent

Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): "Teratogen" As Ethyl alcohol [64-17-5]

Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): tératogène

Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): "Present" As Methanol [67-56-1]

Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): Présent

15.6. Pennsylvanie Droit de Savoir Substances Dangereuses

Oxalate d'ammonium (CAS # 6009-70-7): "Environmental hazard" As Ethanedioic acid, ammonium salt [14258-49-2]

Oxalate d'ammonium (CAS # 6009-70-7): "Present" As Ethanedioic acid, ammonium salt [14258-49-2]

Oxalate d'ammonium (CAS # 6009-70-7): Danger environnemental

Oxalate d'ammonium (CAS # 6009-70-7): Présent

Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): "Present" As Denatured alcohols [RR-00113-8]

Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): "Present" As Ethanol [64-17-5]

Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): Présent

Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): "Environmental hazard" As Methanol [67-56-1]

Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): "Present" As Denatured alcohols [RR-00113-8]

Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): "Present" As Methanol [67-56-1]

Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): Danger environnemental

Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): Présent

eau (CAS # 7732-18-5): "Present" As Ethyl alcohol and water [RR-00802-6]

eau (CAS # 7732-18-5): Présent

Fiche de Données de Sécurité

15.7. Travailleurs du New Jersey et Composantes du Droit de Savoir de la Communauté

Oxalate d'ammonium (CAS # 6009-70-7): "sn 0108" As Ammonium oxalate [1113-38-8]
Oxalate d'ammonium (CAS # 6009-70-7): sn 0108
Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): "carcinogène; inflammable - third degree; mutagen; teratogen" As Ethyl alcohol [64-17-5]
Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): "sn 0844" As Ethyl alcohol [64-17-5]
Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): cancérigène; inflammable - troisième degré; mutagène; tératogène
Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): sn 0844
Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): "flammable - third degree; teratogen" As Methyl alcohol [67-56-1]
Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): "SN 1222 500 lb TPQ" As Methanol [67-56-1]
Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): "sn 1222" As Methyl alcohol [67-56-1]
Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): inflammable - troisième degré; tératogène
Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): sn 1222
Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): SN 1222 500 lb TPQ

15.8. Proposition de la Californie 65

Violet de gentiane (CAS # 548-62-9): "carcinogène, 11/23/2018" As Gentian Violet [548-62-9]
Violet de gentiane (CAS # 548-62-9): carcinogène, 11/23/2018
Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): "carcinogène, 7/1/1988 (when associated with alcohol abuse); carcinogène, 4/29/2011" As Alcoholic beverages [RR-01961-4]
Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): "developmental toxicity, 10/1/1987 (listed under Ethyl alcohol in alcoholic beverages)" As Alcoholic beverages [RR-01961-4]
Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): carcinogène, 7/1/1988 (when associated with alcohol abuse); carcinogène, 4/29/2011
Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): developmental toxicity, 10/1/1987 (listed under Ethyl alcohol in alcoholic beverages)
Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): "developmental toxicity, 3/16/2012" As Methanol [67-56-1]
Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): toxicité pour le développement, 3/16/2012

15.9. Liste Intérieure des Substances du Canada / Liste Intérieure des Substances (LIS / NDSL)

Violet de gentiane (CAS # 548-62-9): "Present" As C.I. Basic Violet 1 [548-62-9] (DSL)
Violet de gentiane (CAS # 548-62-9): Présent (LIS)
Oxalate d'ammonium (CAS # 6009-70-7): "Present" As Ethanedioic acid, diammonium salt [1113-38-8] (DSL)
Oxalate d'ammonium (CAS # 6009-70-7): Présent (LIS)
Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): "Present" As Alcohols, C1-3 [68475-56-9] (NDSL)
Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): "Present" As Ethyl alcohol [64-17-5] (DSL)
Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): Présent (LIS)
Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): Présent (NDSL)
Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): "Present" As Alcohols, C1-3 [68475-56-9] (NDSL)
Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): "Present" As Methyl alcohol [67-56-1] (DSL)
Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): Présent (LIS)
Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): Présent (NDSL)
eau (CAS # 7732-18-5): "Present" As Water [7732-18-5] (DSL)
eau (CAS # 7732-18-5): Présent (LIS)

Fiche de Données de Sécurité

15.10. États-Unis d'Amérique Toxic Substances Control Act (TSCA) Liste

Tous les composants de cette solution sont répertoriés comme actifs dans l'inventaire TSCA ou sont des mélanges (hydrates) d'éléments actifs répertoriés dans l'inventaire TSCA.

Violet de gentiane (CAS # 548-62-9): "Present (ACTIVE)" As Methanaminium, N-[4-[bis[4-(dimethylamino)phenyl]methylene]-2,5-cyclohexadien-1-ylidene]-N-methyl-, chloride (1:1) [548-62-9]
Violet de gentiane (CAS # 548-62-9): Present (ACTIVE)
Oxalate d'ammonium (CAS # 6009-70-7): "Present (ACTIVE)" As Ethanedioic acid, ammonium salt (1:2) [1113-38-8]
Oxalate d'ammonium (CAS # 6009-70-7): Present (ACTIVE)
Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): "Present (ACTIVE)" As Ethanol [64-17-5]
Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): Present (ACTIVE)
Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): "Present (ACTIVE)" As Methanol [67-56-1]
Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): Present (ACTIVE)
eau (CAS # 7732-18-5): "Present (ACTIVE)" As Water [7732-18-5]
eau (CAS # 7732-18-5): Present (ACTIVE)

15.11. Inventaire Européen des Substances Chimiques Commercialisées (EINECS), Liste Européenne des Substances Chimiques Notifiées (ELINCS) et Polymères non Polymérisés (NLP)

Violet de gentiane (CAS # 548-62-9): "208-953-6" As [4-[4,4'-Bis(dimethylamino)benzhydrylidene]cyclohexa-2,5-dien-1-ylidene]dimethylammonium chloride [548-62-9]
Violet de gentiane (CAS # 548-62-9): 208-953-6
Oxalate d'ammonium (CAS # 6009-70-7): "214-202-3" As Diammonium oxalate [1113-38-8]
Oxalate d'ammonium (CAS # 6009-70-7): 214-202-3
Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): "200-578-6" As Ethanol [64-17-5]
Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): 200-578-6
Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): 270-649-4
Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): "200-659-6" As Methanol [67-56-1]
Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): 200-659-6
Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): 270-649-4
eau (CAS # 7732-18-5): "231-791-2" As Water [7732-18-5]
eau (CAS # 7732-18-5): 231-791-2

Fiche de Données de Sécurité

SECTION 16: Autres Informations

16.1. Texte Complet des Mentions de Danger et des Conseils de Prudence

Provoque une sévère irritation des yeux Susceptible de provoquer le cancer. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Nocif pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Se laver les bras, les mains et le visage soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin. Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin. Recueillir le produit répandu.

Garder sous clef.

Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

16.2. Classes de Danger Diverses

Classe de Risque de Cancérogénicité au Canada: N'est pas applicable.

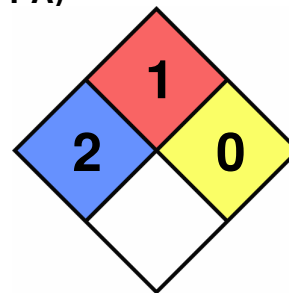
Dangers Physiques non Classés Autrement (PHNOC): N'est pas applicable.

Dangers pour la Santé non Classés Ailleurs (HHNOC): N'est pas applicable.

Classe de Danger des Matières Infectieuses Biologiques: N'est pas applicable.

16.3. Classement de la National Fire Protection Association (NFPA)

Santé:	2
Inflammabilité:	1
Réactivité:	0
Danger Spécial:	



16.4. Révision du Document

Date de la Dernière Révision: 2025-02-02

AVERTISSEMENT

Lorsqu'il est manipulé correctement par un personnel qualifié, le produit décrit ici ne présente pas de risque significatif pour la santé ou la sécurité. L'altération de ses caractéristiques par la concentration, l'évaporation, l'addition d'autres substances ou d'autres moyens peut présenter des dangers qui ne sont pas spécifiquement abordés ici et qui doivent être évalués par l'utilisateur. Les informations fournies ici sont considérées comme exactes et représentent les meilleures données actuellement disponibles pour nous. Aucune garantie, expresse ou implicite, n'est faite et RICCA CHEMICAL COMPANY n'assume aucune responsabilité légale ou responsabilité quelle qu'elle soit résultant de son utilisation.